



Nombre de logements attribués

Par **Claudio41**, le **21/02/2023** à **19:04**

Bonjour,

Etant gardien d'immeuble HQ, je voudrais savoir le nombre maximal de logement que peut m'attribuer mon employeur.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **21/02/2023** à **20:50**

Bonsoir et bienvenu

Evoquez vous le nombre de logements vis à vis de la charge de travail ?

Sans être spécialisé, il me semble que la convention collective définit un total d'UV par addition de celles correspondant à chaque tâche.

Par **P.M.**, le **21/02/2023** à **21:24**

Bonjour,

Je ne suis pas sûr que vous puissiez vous y référer mais [l'art. R271-2 du code de la sécurité intérieure](#) indique :

[quote]

Les fonctions de gardiennage ou de surveillance sont assurées sur l'ensemble de l'année par au moins une personne à temps plein ou équivalent temps plein par tranche de cent logements.

Les personnes affectées à ces fonctions sont employées par le bailleur en qualité de concierges, de gardiens ou d'employés d'immeuble à usage d'habitation. Le bailleur peut, à titre de complément, recourir à des agents de prévention et de médiation ou à des correspondants de nuit. Le bailleur peut également faire assurer le gardiennage ou la surveillance par un prestataire de services.

[/quote]

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou d'une

organisation syndicale de la branche d'activité...

Par **Claudio41**, le **22/02/2023** à **00:02**

Merci pour vos réponses, je suivrai votre conseil.

Bonne soirée